

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2017**

Date de convocation : 13/06/2017
Date d'affichage : 13/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11+3 pouvoirs

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin, à 18 H 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire (pouvoir de Mathieu ALBERT)
Présents : MM Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT (pouvoir de Alain PICHER), Michel GERVAIS, Yves BLIN (pouvoir de Gérard CHAUVEL), Jean-Claude GOUHIER, David MAINFRAY, Gilles LEBRAY, Kévin LAMBERT, Pierre OZANGE, Pauline LUBINEAU
Absents : Néant
Excusés : Mathieu ALBERT (pouvoir à Didier TORCHE), Gérard CHAUVEL (pouvoir à Yves BLIN), Alain PICHER (pouvoir à Patrick TOURNAT), Olivier CHEVÉE
Secrétaire : Yves BLIN

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2017-23 à 2017-25 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présentant un déficit de fonctionnement de 125€ et un déficit d'investissement de 189.89 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 réalisé par le trésorier principal présentant un déficit de fonctionnement de 125€ et un déficit d'investissement de 189.89 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 LOTISSEMENT

Le conseil municipal affecte à l'article 002 de la section de fonctionnement 125€ et à l'article 001 de la section d'investissement 189.89 €

VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 :

- En section de fonctionnement, l'équilibre est de 602 667.00 €
- En section d'investissement, la balance s'équilibre à 254 388.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2017 proposé par Monsieur le Maire.

LOYERS

Monsieur Le Maire informe ses collègues que les 3 logements de la commune sont indexés sur le 1^{er} trimestre de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

En conséquence, Monsieur Le Maire propose d'effectuer cette réévaluation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Accepte la réévaluation des 3 loyers au 1^{er} juillet 2017, soit :

- Logement 1 (25 rue Henri Poussin) : 336.36 €
- Logement 2 (29 rue Henri Poussin) : 430.18 €
- Logement 3 (33rue Henri Poussin) : 361.50

TARIF CANTINE 2017-2018

Vu l'augmentation constante des denrées alimentaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECIDE, d'appliquer une augmentation et fixe le repas de la cantine scolaire, à compter du 4 septembre 2017 à 3.35 €.

TARIF GARDERIE 2017-2018

Madame Audrey Cruchet-Girard, adjointe aux finances propose, comme chaque année, de revoir les tarifs de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Madame Cruchet-Girard rappelle les tarifs de l'année précédente :

- 7 h – 9 h avec petit déjeuner : 2.50 €
- 8 h – 9 h sans petit déjeuner : 1 €
- 8 h 30 – 9 h : 0.50 €
- 15 h 45 – 16 h 30 : 0.50 € (temps d'activités périscolaire)
- 16 h 30 – 17 h 30 avec goûter : 2 €
- 17 h 30 – 18 h 30 sans goûter : 1 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Fixe comme suit les tarifs de la garderie scolaire pour 2017-2018 :

- 7 h – 9 h avec petit déjeuner : 2.50 €
- 8 h – 9 h sans petit déjeuner : 1 €
- 8 h 30 – 9 h : 0.50 €
- 15 h 45 – 16 h 30 : 0.50 € (temps d'activités périscolaire)
- 16 h 30 – 17 h 30 avec goûter : 2 €
- 17 h 30 – 18 h 30 sans goûter : 1 €

Monsieur le Maire informe ses collègues que le conseil de communauté de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, en date du 31 mai 2017, a alloué à la commune de CORMES un fonds de concours de 12 500 € au titre du thème « Scolaire » pour une sécurisation de l'école Roger Mahuet estimé à 46 100 € HT.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération l'autorisant à recevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Accepte de recevoir le fonds de concours d'un montant de 12 500 € alloué par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 31 mai 2017, au titre de du thème « Scolaire » pour une sécurisation de l'école Roger Mahuet estimé à 46 100€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir ce fonds de concours sur présentation d'un certificat de paiement et d'un plan de financement.

Ce fonds de concours est inscrit à l'article 1325.

CREATION DE PLACES POUR PMR, MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE... – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur le Maire informe ses collègues que le conseil de communauté de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, en date du 31 mai 2017, a alloué à la commune de CORMES un fonds de concours de 1 500 € au titre du thème « Accessibilité » pour une création de places pour PMR, mise en place de signalétique (complément de 2016) estimé à 5 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération l'autorisant à recevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

- Accepte de recevoir le fonds de concours d'un montant de 1 500 € alloué par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 31 mai 2017, au titre de du thème « Accessibilité » pour une création de places pour PMR, mise en place de signalétique (complément de 2016) estimé à 5 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir ce fonds de concours sur présentation d'un certificat de paiement et d'un plan de financement.

Ce fonds de concours est inscrit à l'article 1325.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU STADE, DE LA SALLE DES FETES ET DE L'ECOLE ROGER MAHUET

Monsieur le Maire informe ses collègues que des entreprises ont été consultées pour des travaux de mise en accessibilité du stade, de la salle des fêtes et de l'école Roger Mahuet.

Il en ressort :

- Pour le lot plomberie :
Entreprise Gasteau : Pas de proposition
Entreprise Tarault : 894.71 € HT
- Pour le lot maçonnerie :
Entreprise Multiservice Corméenne : Pas de proposition
Entreprise Goupil Père et Fils : 753.58 € HT
Entreprise Mellier Carrelages : 970.04 € HT
Entreprise Boulay : Pas de proposition
- Pour le lot VRD :
Entreprise Pigeon TP : 3 894.76 € HT
Entreprise Flécharde : Pas de proposition
Entreprise Lesage Fontaine : 5 868.98 € HT
- Pour le lot clôture :
Entreprise Knittel : Pas de proposition
Entreprise Buron : Pas de proposition
Entreprise Julien & Legault : 4 896 € HT
Entreprise Paysage Chavaignais : 6 756.60 € HT

Monsieur Le Maire précise qu'une commande de signalétique a été faite auprès de l'atelier DEQUIN pour 137 € HT ainsi qu'une commande de poignées auprès de point p pour 254.18 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Décide de retenir les devis des entreprises suivants

- Lot plomberie : Entreprise Tarault pour 894.71 €
- Lot maçonnerie : Entreprise Goupil Père & Fils pour 753.58 €
- Lot VRD : Entreprise Pigeon TP pour 3894.76 €
- Lot Clôture : Entreprise Julien & Legault pour 4896 €

Autorise Monsieur Le Maire à signer ces propositions et à les notifier aux entreprises correspondantes

Autorise Monsieur Le Maire à régler les factures en découlant.

QUESTIONS DIVERSES

4L Trophy : Après étude et réflexion, le conseil municipal, considérant la situation financière de la commune, décide de ne pas participer au financement de ce projet

Jurés d'assise 2018 : Monsieur Le Maire rend compte du tirage qui a eu lieu le 9 juin dernier

Demande d'encouragement mans : après réflexion, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande de location de salle

Départ adjoint technique principal 2eme classe : Monsieur Le Maire informe ses collègues que le dossier de liquidation de pension a été reçu par la CNRACL.

Kermesse : L'association des parents d'élèves invite les membres du conseil municipal à participer au repas après la kermesse du 1^{er} juillet

Réunion diagnostic foncier : Monsieur Le Maire rappelle la réunion du mercredi 28 juin

Drapeau ACPG : voir avec l'association du patrimoine pour achat

Travaux route voie communale 202 (Jean-Claude GOUHIER) : date d'intervention?

Panneaux « planchette » (Jean-Claude GOUHIER) : Voir avec L'agent technique pour une remise en place

Premier route de Saint Jean et Tilleul salle des fêtes (Jean-Claude GOUHIER) : se propose de les abattre.

Fermeture du lavoir (Gilles LEBRAY) : Doit-il toujours être fermé ?

Vannes du lavoir (Kevin LAMBERT) : qui les manœuvre ? Pierre OZANGE lui conseille de contacter l'agent technique

Arrêté sécheresse (Audrey CRUCHET-GIRARD) : surveiller la publication

Canicule (Jean-Claude GOUHIER) : Y a-t-il des personnes âgées à surveiller ? Monsieur Le Maire lui indique qu'aucune ne s'est fait connaître

« Voisins vigilants » : Kevin LAMBERT, référent sécurité, propose de contacter la gendarmerie pour organiser une réunion publique ayant pour thème « voisins vigilants, stop cambriolage »

Affaire commune de Cormes / Clotilde ROUFFORT (Pierre OZANGE) : Le tribunal correctionnel a rendu son jugement, et condamne Madame Clotilde ROUFFORT